



## Assemblée des Français de l'étranger

### **Question au Gouvernement : Observations de l'Assemblée des Français de l'Etranger sur le projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale**

#### **Considérant :**

#### **L'article 11 Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France**

Dès le dépôt du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'année sur le bureau de l'Assemblée nationale, le Gouvernement informe l'Assemblée des Français de l'étranger des dispositions relatives aux matières mentionnées à l'article 10. L'Assemblée des Français de l'étranger lui fait part de ses observations.

#### **L'alinéa 3 du paragraphe II de l'Article 18 de la Loi no 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (1)**

#### **Question :**

Dans ces conditions quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que l'AFE puisse se prononcer en temps et en heure sur le projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'année 2022 comme le prévoit l'article 11 de la LOI n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France ?

En vous remerciant

Marc Villard Président

Martine Schoeppner, Bruno Dell Aquila Vice-Présidents

Aurelie Fondecave, Catya Martin, Gérard Signoret, membres du Bureau pour l' ADCI (Alliance de Droite , du Centre et des Indépendants

Monique Dejeans, Jean-Daniel Chaoui, membres du Bureau pour FDM-ES (Français du Monde Ecologie Solidarité)

Nadide Fouques Weiss, membre du Bureau pour CIEL (Conseillers Indépendants et Libres)